

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 02 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 02 février à 18 heures, le Comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SAINT THURIAL, sous la présidence de M. David MOIZAN, Président.

Date de convocation : 26/01/2022

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votant : 11

Présents : André DELAROCHE, Murielle DOUTÉ-BOUTON, Eric FERRIERES, Olivier HERVAULT, Kristelle JUILLET, Didier LE CHENECHAL, François LE MERLUS, Gilles LE METAYER, David MOIZAN, Ange PRIOUL.

Absents excusés : Dominique DAHYOT, Sylvie GAUBERT-GRUEL, Pierre PERSEHAIE, Steven PERRICHOT, Jean-François PLAIN,

Absents : Pascal GUERRO, Alain LEFEUVRE Christophe VERON.

Pouvoir : Dominique DAHYOT donne pouvoir à David MOIZAN.

Etaient également présents : Xavier GUILLOTON du SMP Ouest 35 et Marie-Hélène STRIOLO, Secrétaire du SMEFP



Début de la séance 18h02.

Le Comité constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 26 janvier 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Ordre du jour

- Proposition d'approbation du compte-rendu du comité syndical du 08 décembre 2021,
- Débat d'orientation budgétaire 2022,
- Marché public : Maitrise d'œuvre du Programme de travaux 2021-2022 – Avenant n°1, rémunération définitive,
- Election des délégués au SMP Ouest 35.

Informations diverses :

- Modification du planning des réunions syndicales 2022.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Didier LE CHENECHAL est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président a dénombré 10 délégués titulaires présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL PRECEDENT

Le compte-rendu du Comité syndical du 08 décembre 2021 n'appelant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité.



Murielle DOUTÉ-BOUTON, Vice-Présidente en charge des finances, présente dans un premier temps l'analyse rétrospective de la « santé » financière du syndicat. Au vu de cette analyse et avant de présenter le volet prospectif, elle demande aux élus s'ils souhaitent lancer une réflexion politique sur la tarification de l'eau, et si oui, dans quel délai ?

Les délégués valident l'orientation d'étudier une évolution du prix de l'eau et un échange s'engage. Deux axes de réflexion sont proposés :

1. 1^{er} axe : étudier la tarification des consommateurs supérieurs à 200 m³ dans un souci de prévention de la ressource,
2. 2^{ème} axe : action sociale auprès des ménages.

Une vigilance sera de mise pour éviter les effets de seuil.

L'évolution des tarifs pour l'année 2023 devra intervenir au plus tard pour le 1^{er} novembre pour la Saur. La délibération devra donc être présentée lors du comité syndical du 28 septembre 2022, dont la réunion de bureau est le 07 septembre 2022.

Didier Le Chénéchal demande qu'en complément de la capacité d'autofinancement, le fond de roulement ou le besoin en fond de roulement soit indiqué

2022-01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Considérant les articles L.2312-1 et L.5211-36 du code général des Collectivités territoriales, qui indiquent que les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus doivent organiser un débat sur les orientations budgétaires du budget.

Le rapport présenté en annexe permet d'informer les élus sur la situation financière du syndicat, de discuter des orientations budgétaires pour l'année à venir et des engagements pluriannuels envisagés.

Chaque membre du comité syndical a reçu le rapport d'orientation budgétaire préalablement à la séance du comité syndical.

Il est proposé au Comité syndical d'examiner les différentes suggestions d'amélioration du service d'alimentation en eau potable du SM Eau de la Forêt de Paimpont. Les opérations sélectionnées feront l'objet de prévisions au budget primitif 2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité de la tenue d'un débat sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2022 annexé.

N°2022-02

MARCHE PUBLIC - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE « PROGRAMME 2021-2022 - AEP » - AVENANT N° 1 : REMUNERATION DEFINITIVE

Monsieur le Président rappelle aux membres présents, que, conformément à l'article 9 du CCAP, après réception du Projet du maître d'œuvre par le maître d'ouvrage, il convient de fixer par avenant le coût prévisionnel des travaux et le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre :

Montant du coût prévisionnel des travaux évalués par le Cabinet OCEAM : 1.953.929,80 € HT.

Le forfait définitif de rémunération du Cabinet OCEAM, maître d'œuvre du « Programme 2021-2022 - AEP » s'élèvera à :

$$1.953.929,80 \text{ € HT} \times 2,80 \% = 54.710,03 \text{ € HT}$$

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'avenant fixant le coût prévisionnel des travaux à 1.953.929,80 € HT et la rémunération définitive du Cabinet OCEAM pour le Programme 2021-2022 à 54.710,03 € HT, soit 65.652,04 € TTC.

N°2022-03

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION OUEST 35 (Vote à mains levées)

Le 29 septembre 2021, le SM Eau de la Forêt de Paimpont a validé la modification des statuts du SMP Ouest 35.

L'article 4 précise que chaque collectivité membre doit désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au Syndicat Mixte de Production Ouest 35.

Pour le SM EFP, le nombre reste identique mais pas pour 2 des 4 autres collectivités, ce qui entraîne un renouvellement de l'ensemble des délégués, et chaque collectivité doit prendre une délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité syndical désignent :

- en qualité de délégués titulaires :

- . M. David MOIZAN
- . M. François LE MERLUS

- en qualité de délégués suppléants :

- . M. Olivier HERVAULT
- . M. Dominique DAHYOT



INFORMATIONS

➤ PLANNING DES REUNIONS SYNDICALES 2022

Modification de 3 dates :

- La réunion de bureau du 02 juin 2022 est décalée au jeudi 09 juin 2022 à 14h
- Le comité syndical du 15 juin 2022 est décalé au mercredi 22 juin 2022 à 18h
- La réunion de bureau du 15 septembre 2022 est avancée au jeudi 08 septembre 2022

Ci-dessous, planning 2022 mis à jour :

Débat d'orientation budgétaire	Préparation DOB	Jeudi	06 janvier	2022	14 h à Mairie de Monterfil
	Bureau	Jeudi	20 janvier	2022	14 h à Mairie de Monterfil
	Comité	Mercredi	02 février	2022	18 h à Mairie de St Thurial
Vote du budget	Bureau	Jeudi	24 février	2022	14 h à Mairie de Monterfil
	Comité	Mercredi	9 mars	2022	18 h à
Comité syndical	Bureau	Jeudi	09 juin	2022	14 h à Mairie de Monterfil
	Comité	Mercredi	22 juin	2022	18 h à
Comité syndical	Bureau	Jeudi	08 septembre	2022	14 h à Mairie de Monterfil
	Comité	Mercredi	28 septembre	2022	18 h à
Comité syndical	Bureau	Jeudi	24 novembre	2022	14 h à Mairie de Monterfil
	Comité	Mercredi	07 décembre	2022	18 h à



Fin de la séance à 19h15.

Fait et délibéré à Saint-Thurial, le 02 février 2022. Délibérations n° 2022-01 à n° 2022-03.

Le Président, David MOIZAN.



Les Délégués,

André DELAROCHE,

Didier LE CHENECHAL,

Murielle DOUTÉ-BOUTON,

François LE MERLUS,

Eric FERRIERES,

Gilles LE METAYER,

Olivier HERVAULT,

Ange PRIOUL.

Kristelle JUILLET,